

Choix de SERVICES SPECIAL PRIMAIRE
à compléter pour le 1^{er} septembre 2023. Merci.

Nom : Prénom : Classe :

Repas chaud (4.65 € par jour) → deux possibilités

- 5 jours : tous les jours (mercredi compris)
- 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Repas tartines (1.95 € par jour) → deux possibilités

- 5 jours : tous les jours (mercredi compris)
- 4 jours : lundi, mardi, jeudi, vendredi

N.B. : l'enfant ne peut être inscrit qu'à un des deux services (soit repas chaud, soit repas tartines)

Garderie du mercredi (5 € par séance) à partir de 13 h 30

Etudes : merci de lire le document en annexe.

Mode de paiement

Une facture personnalisée vous parviendra fin septembre (et fin janvier) ainsi que les modalités de paiement. En cas d'absence, aucun remboursement n'aura lieu (le personnel offrant les services est engagé en fonction des élèves inscrits). Néanmoins, des exceptions, après accord de la direction, sont envisageables (absences justifiées de très longues durées, ...).

Déduction fiscale

Il vous est possible de déduire fiscalement les frais de garde extra- scolaire à la condition toutefois que votre enfant y soit inscrit régulièrement (une attestation vous sera délivrée à la fin de cette année civile).

Numéro de compte bancaire : IBAN BE(en vue d'un remboursement)

Merci de compléter le tableau ci-dessous en cochant la(les) différente(s) case(s).

Le choix se fait par trimestre (sauf motif valable par écrit et avec accord de la direction).

A la fin du trimestre, sans nouvelles de votre part, les différents choix proposés sur le document seront reconduits.

Les garderies du matin (7 h 30 à 8 h) seront payantes. Un forfait de 25€ par trimestre vous sera demandé.

Celles du mercredi de 11 h 25 à 12 h 15 sont gratuites.

	<u>Lundi</u>	<u>Mardi</u>	<u>Mercredi</u>	<u>Jeudi</u>	<u>Vendredi</u>
<u>Repas chaud</u>					
<u>Repas tartines</u>					
<u>Etude dirigée</u>					
<u>Garderie primaire</u>					
<u>Garderie du mercredi</u>					

Date :

Nom et prénom du parent responsable :

Signature :